



MUSI2M

2023 - 2024



## MUSI2M - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Penser et agir en tant qu'acteur culturel critique, c'est-à-dire poser un regard réflexif et critique sur la société au travers de ses productions sonores, musicales et culturelles passées et présentes, tel est l'objectif principal que le diplômé du [Master \[120\] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie](#) est appelé à atteindre.

Ainsi, au terme de son cursus, l'étudiant aura acquis une maîtrise active et intégrée un corpus de savoirs disciplinaires et pluridisciplinaires (connaissances, terminologies, problématiques, méthodes, cadres conceptuels) indispensables pour agir avec expertise dans les différents domaines de la musicologie. Il pourra étudier et analyser une Œuvre, un corpus, une problématique complexe en convoquant les méthodologies propres aux disciplines de la musicologie tout en aiguisant son regard critique. Il pourra mener un travail de recherche original et personnel brassant une quantité importante et diversifiée d'informations selon une démarche systématique et rigoureuse, fera preuve d'une capacité d'autonomie dans la gestion d'une recherche, d'un projet personnel et plus largement dans la mise à jour de ses connaissances.

Ainsi, la CP ARKE désire donc former des intellectuels humanistes, acteurs ouverts sur le monde musical, culturel et socioprofessionnel capables de comprendre ce monde, d'en donner des clés de compréhension et de s'y intégrer avec facilité et efficacité.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

**1. Penser et agir en tant qu'acteur culturel critique** : Poser un regard réflexif et critique sur la société au travers de ses productions sonores, musicales et culturelles passées et présentes.

1.1. Être un citoyen actif conscient des enjeux socio-culturels du monde présent en interrogeant les productions humaines du passé et du présent, en comprenant leur inscription dans un réseau socioculturel et historique complexe ;

1.2. Inviter la société à la prise de conscience de l'importance de ses productions matérielles et sonores en sensibilisant à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine, tout en étant ouvert aux manifestations artistiques, sonores, musicales et culturelles contemporaines ;

1.3. Faire preuve d'indépendance intellectuelle dans le raisonnement, porter un regard critique sur des productions tant matérielles qu'intellectuelles à travers une grande diversité de corpus (typologique, chronologique, géographique, etc.) ;

1.4. Penser et agir dans la multi- et l'interdisciplinarité en s'ouvrant à d'autres cadres conceptuels et méthodologiques en vue non seulement d'engranger des connaissances mais d'être capable de construire soi-même ce savoir.

**2. Maîtriser des savoirs** : Maîtriser de manière active et intégrée un corpus de savoirs disciplinaires et pluridisciplinaires (connaissances, terminologies, problématiques, méthodes, cadres conceptuels) indispensables pour agir avec expertise dans les différents domaines de la musicologie.

2.1. Maîtriser un socle de savoirs dans chacun des domaines de la musicologie ;

2.2. Maîtriser des savoirs spécialisés dans des domaines encore plus spécifiques ;

6. **Être ouvert sur le monde culturel et socioprofessionnel** : Comprendre le monde culturel et le monde socioprofessionnel de manière à pouvoir s'y intégrer avec facilité et efficacité.

6.1. Analyser mais aussi concevoir, organiser et adapter des dispositifs culturels variés et des médiations ciblées pour des publics diversifiés ;

6.2.

S'insérer sagement à un environnement socioprofessionnel ;

6.3. Tisser des liens et interagir avec les opérateurs du monde culturel et patrimonial ;

6.4. Collaborer efficacement au sein d'une équipe, s'adapter et négocier des manières de fonctionner.

7. **S'il choisit la finalité spécialisée : art et musique** : Cette finalité est axée sur la discipline propre de l'orientation, tout en proposant aux étudiants un choix de cours qui leur permet d'établir des ponts entre la musique et les arts visuels. Aussi, au terme de cette finalité spécialisée en art et musique, l'étudiant aura acquis des connaissances théoriques, pratiques et techniques bien précises dans le domaine grâce notamment à différents cours spécialisés (histoire de la critique d'art, histoire de l'humanisme, art et littérature, bible et culture, art et nouveaux médias, typologie et permanence des imaginaires mythiques, etc.). Grâce au stage accompli, le diplômé aura acquis une belle expérience du milieu professionnel et des pratiques disciplinaires.

8. **S'il choisit la finalité spécialisée : animation, gestion et musique** : Cette finalité propose aux étudiants une formation axée sur les métiers de la musique. Gestion, critique, animation musicale sont les points forts de cette finalité. Aussi, au terme de cette finalité spécialisée en animation, gestion et musique, l'étudiant aura acquis des connaissances théoriques, pratiques et techniques bien précises dans le domaine grâce notamment à différents cours spécialisés (analyse des productions médiatiques, communication des organismes culturels, réalisation sonores, productions d'événements, réseaux culturels européens, animation et critique artistique, etc.). Grâce au stage accompli, le diplômé aura acquis une belle expérience du milieu professionnel et des pratiques disciplinaires.

9. **S'il choisit la finalité spécialisée: musique-musicologie** : Cette finalité offre aux étudiants la possibilité de poursuivre des études pratiques en musique qu'elles soient de l'ordre de l'interprétation (instrument, chant) ou de l'écriture (composition, analyse, etc.). Cette finalité est organisée en collaboration avec l'**G Eant aura acquis des connaissances théoriques, pratiques et techniques bien précises dans le**

**Tronc Commun [75.0]**

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊗ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel

1 2

**o Mémoire et accompagnement (30 crédits)**

○ LMUSI2891	Mémoire (première partie)		FR [q1+q2] [] [3 Crédits] 🌐	X	
○ LMUSI2892	Mémoire (deuxième partie)		FR [q1+q2] [] [25 Crédits] 🌐		X
○ LMUSI2890	Séminaire d'accompagnement du mémoire		FR [q1+q2] [15h] [2 Crédits] 🌐	X	

**o Formation disciplinaire (45 crédits)**

○ LMUSI2450	Art et musique	Anne-Emmanuelle Ceulemans (supplée Brigitte Van Wymeersch)	FR [q2] [15h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X
○ LMUSI2460	Paléographie et langages de la musique ancienne	Anne-Emmanuelle Ceulemans	FR [q1] [15h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X
○ LMUSI2470	Questions spéciales d'analyse musicale	Brigitte Van Wymeersch	FR [q2] [15h] [5 Crédits]		

## Liste des finalités

A choisir parmi les finalités suivantes :

- > Finalité spécialisée : art et musique [ prog-2023-musi2m-lmusi706s ]
- > Finalité spécialisée : animation, gestion et musique [ prog-2023-musi2m-lmusi709s ]
- > Finalité spécialisée : musique-musicologie [ prog-2023-musi2m-lmusi712s ]
- > Finalité spécialisée : interuniversitaire en musicologie historique et systématique [ prog-2023-musi2m-lmusi713s ]

## Finalité spécialisée : art et musique [30.0]

Cette finalité est axée principalement sur l'histoire de l'art, tout en proposant aux étudiants un choix de cours qui leur permet d'établir des ponts entre la musique, les arts visuels et d'autres disciplines culturelles.

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits à choisir parmi :

Bloc  
annuel

1 2

### Contenu:

#### ⌘ Stages et pratiques disciplinaires

LMUSI2895	Stages et pratiques disciplinaires (musicologie)	Anne-Emmanuelle Ceulemans Christophe Pirenne Fanch Thoraval Brigitte Van Wymeersch	FR [q1+q2] [200h] [10 Crédits] 🌐	X	X
-----------	--	---	----------------------------------	---	---

o De 20 à 30 crédits à choisir parmi :



⌘ LTHEO2431

Bible et culture

Hans Ausloos  
Marcela Lobo  
Bustamante

### ***Finalité spécialisée : animation, gestion et musique [30.0]***

---

Cette finalité propose aux étudiants une formation axée sur les métiers de la musique. Gestion, critique, animation musicale sont les points forts de cette finalité organisée en collaboration avec l'Ecole de communication de l'UCLouvain.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange

[FR]

---

### ***Finalité spécialisée : musique-musicologie [30.0]***

---

Cette finalité offre aux étudiants la possibilité de poursuivre des études pratiques en musique qu'elles soient de l'ordre de l'interprétation (instrument, chant) ou de l'écriture (composition, analyse, etc.). Cette finalité est organisée en collaboration avec l'IMEP (Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie).

Remarque : Ces unités d'enseignement faisant partie de l'offre de formation d'institutions partenaires du programme, il ne peut être garanti que celles-ci seront effectivement organisées. Il appartient à l'étudiant de vérifier, auprès de l'institution partenaire, si l'unité d'enseignement sera dispensée pour l'année académique concernée.

garanti que celles-ci seront effectivement organisées. Il appartient à l'étudiant de vérifier, auprès de l'institution partenaire, si l'unité

Supérieur de Musique et de Pédagogie).

## Finalité spécialisée : interuniversitaire en musicologie historique et systématique [30.0]

---

Cette finalité est organisée en collaboration avec l'Université de Liège et l'Université libre de Bruxelles.

Remarque : Ces unités d'enseignement faisant partie de l'offre de formation d'institutions partenaires du programme, il ne peut être garanti que celles-ci seront effectivement organisées. Il appartient à l'étudiant de vérifier, auprès de l'institution partenaire, si l'unité d'enseignement sera dispensée pour l'année académique concernée.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊗ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

---

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel

1 2

### o Contenu:

---

#### ✂ Stages et pratiques disciplinaires



**Option en animation et médiation [15.0]**

Cette option propose aux étudiants une formation à la médiation muséale, aux problèmes de communication et de gestion de la culture.

- Obligatoire
- ✘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

15 crédits à choisir parmi les cours suivants :

Bloc  
annuel

1 2

**o Contenu:**

✘ LHAGI2500	Muséographie : Aspects organisationnels	Joël Roucloux	FR [q2] [15h] [5 Crédits]	🌐	X
-------------	---	---------------	---------------------------	---	---

**Option en culture et communication [15.0]**

Cette option vise à approfondir la réflexion dans les domaines de la culture, des médias, des loisirs, de l'industrie et de la communication qui leur sont associés.

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

15 crédits à choisir parmi les cours suivants :



Bloc  
annuel  
1 2

**Contenu:**

⊗ LCOMU2200	Genre, cultures et représentations	Sarah Sepulchre	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x
⊗ LCOMU2640	Education aux médias et littératie médiatique	Thibault Philippette	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x



## Option en cultures et éthique du numérique [15.0]

Le numérique a transformé nos vies et notre culture à tel point que tout se passe aujourd'hui dans « l'espace numérique » puisque notre propre espace, notre temps et notre existence sont tous profondément numérisés. Dans la « culture de la connectivité », le numérique est omniprésent, nous sommes, d'une manière ou d'une autre, toujours en ligne, tandis que la technologie n'est plus seulement « à portée de main », mais s'infiltré et fusionne déjà intimement avec nos pensées, nos sensations, et même nos corps.

L'option en cultures et éthique numériques propose des cours axés sur ces changements profonds apportés par le numérique dans tous les domaines de la vie et dans les disciplines universitaires. Elle invite les étudiants à réfléchir de manière critique et créative aux évolutions à grande échelle qui en résultent et les dote des compétences et des outils nécessaires pour aborder leurs sujets dans une perspective d'avant-garde, actuellement très nécessaire, véritablement efficace et globale.

Les sujets et les applications pratiques enseignés dans cette option ouvrent également le champ de nos domaines de spécialisation à des points de vue interdisciplinaires plus larges, nous rendant ainsi prêts à être professionnellement polyvalents et à réussir dans un monde numérique profondément transformé.

<https://sites.uclouvain.be/chairealtissia/>

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc  
annuel

1 2

### Contenu:

○ LFIAL2010	Chaire Altissia : Enjeux culturels et éthiques du numérique	Cédric Byl	(FR) [q1] [22.5h] [5 Crédits] 🌐	X	
○ LFIAL2020	Chaire Altissia : Pratiques du numérique en sciences humaines	Isabelle Gribomont	(FR) [q2] [22.5h+15h] [5 Crédits] 🌐 > English-friendly	X	

### Un cours parmi : (5 crédits)

⊗ LFIAL2630	Méthodologie du traitement informatique des données textuelles	Cédric Fairon	(FR) [q2] [22.5h] [5 Crédits] 🌐 > English-friendly	X	X
⊗ LFIAL2640	Humanités numériques	Paul Bertrand	(FR) [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LFIAL2650	Analyse et édition de documents et données numériques en sciences humaines et sociales		(FR) [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐 > English-friendly	X	X
⊗ LFIAL2660	Séminaire : pratique du numérique	Paul Bertrand	(FR) [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LHIST2600	Pratiques numériques dans les métiers de l'histoire <i>Ce cours est accessible uniquement à l'étudiant en master en histoire ou ayant suivi la mineure en histoire.</i>	Aurore François Geneviève Warland	(FR) [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LEPL2210	Ethics and ICT	Maxime Lambrecht (supplée Axel Gosseries) Maxime Lambrecht (supplée Olivier Pereira)	(EN) [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐 > Facilités pour suivre le cours en français	X	X
⊗ LANTR2115	Séminaire d'Anthropologie du Numérique : technologie, jeux vidéos et mondes virtuels	Lionel Scheepmans (supplée Olivier Servais)	(FR) [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LCOMU2640	Education aux médias et littératie médiatique	Thibault Philippette	(FR) [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LDEMO2640	"Big data" : capture et analyse de données massives	Julien Boelaert Christine Schnor	(FR) [q2] [20h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LEUSL2113	Digital Europe	Enguerrand Marique (supplée Christophe Lazaro) Alain Strowel (supplée Christophe Lazaro)	(EN) [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LSOC2002	Sociologie du numérique	Eric Mangez	(FR) [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X



### ***Cours au choix [15.0]***

---

Ce module permet à l'étudiant de se constituer un programme personnel en fonction de son projet de formation propre, avec l'accord du promoteur, en accord avec le secrétaire du jury. L'étudiant s'assurera auprès du titulaire du ou des cours choisi(s) qu'il est autorisé à le(s) suivre. Si certains cours sont offerts dans le tronc commun ou dans une autre option, le recouvrement ne pourra pas excéder 6 crédits avec chacune de ces rubriques. Aucun recouvrement n'est permis avec les finalités spécialisées.

## ENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

---

***Pour accéder à ce master, l'étudiant-e doit maîtriser certaines matières. Si ce n'est pas le cas, elle ou il se verra ajouter par le Jury, en début de son programme de master, les enseignements supplémentaires nécessaires.***

### **Qu'est-ce qu'un module complémentaire ?**

C'est un ensemble d'unités d'enseignement supplémentaires (cours, travaux pratiques, séminaires, etc.) issues du premier cycle (voir liste non exhaustive ci-dessous). Le module complémentaire (maximum 60 crédits) est élaboré sur mesure par le jury et ajouté au programme du master afin d'acquérir des connaissances fondamentales pour poursuivre ensuite les 120 crédits du programme de master.

### **À qui s'adresse-t-il ?**

- aux étudiants « passerelle »
- aux candidats admis moyennant complément de formation
- aux candidats admis sur dossier avec complément de formation

Toutes les explications sont sur [ce document](#).

---

⌘ LARKE1557

Arts et civilisations : du Baroque au Romantisme

Alexander Streitberger

## PRÉREQUIS ENTRE COURS

---

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme, c'est-à-dire d'activité (unité d'enseignement - UE) du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à une autre UE.

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## MUSI2M - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans ce tableau/dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

#### SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Bacheliers universitaires](#)
- > [Bacheliers non universitaires](#)
- > [Diplômés du 2<sup>o</sup> cycle universitaire](#)
- > [Diplômés de 2<sup>o</sup> cycle non universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Accès sur dossier](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

### Conditions d'accès spécifiques

1° Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle.

2° Apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française de **niveau B1** du [Cadre européen commun de référence](#).

3° Faire état d'une **expérience pratique en musique et/ou en musicologie** acquise antérieurement à l'entrée en master ([Mineure en musicologie](#), [Certificat universitaire en musicologie \(fondements\)](#), [Certificat universitaire en musicologie \(approfondissement\)](#)), participation aux activités d'un conservatoire de musique, cours d'histoire de la musique, de méthodologie, etc., suivis en académie ou en Ecoles supérieures en Art ([Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie](#), Conservatoire royal de Musique, etc.).

À défaut d'une formation suffisante dans une ou plusieurs de ces matières, des enseignements supplémentaires seront intégrés dans le programme de master (maximum 60 crédits). Ce [module complémentaire](#) est établi par le jury restreint sur la base du parcours antérieur de l'étudiant.

Les équivalences entre cours sont soumises à l'approbation du jury restreint.

### Bacheliers universitaires

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
<b>Bacheliers universitaires de l'UCLouvain</b>			
<a href="#">Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie</a>		Accès direct	
Autre bachelier de la Faculté de philosophie, arts et lettres		_____	

			l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.
Autre bachelier de la Faculté de philosophie, arts et lettres		Accès moyennant compléments de formation	Maximum 45 crédits d' <a href="#">enseignements supplémentaires</a> intégrés dans le programme de master
Autre bachelier UCLouvain	S'il a entamé au plus tard en 2017-2018 : <ul style="list-style-type: none"> <li>la <a href="#">Mineure en musicologie</a></li> <li>le <a href="#">Certificat universitaire en musicologie (fondements)</a></li> <li>le <a href="#">Certificat universitaire en musicologie (approfondissement)</a></li> </ul>	Accès direct	S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.
Autre bachelier UCLouvain	S'il a suivi (à partir de 2018-2019) : <ul style="list-style-type: none"> <li>la <a href="#">Mineure en musicologie</a></li> <li>le <a href="#">Certificat universitaire en musicologie (fondements)</a></li> <li>le <a href="#">Certificat universitaire en musicologie (approfondissement)</a></li> </ul>	Accès moyennant compléments de formation	Maximum 45 crédits d'enseignements <a href="#">supplémentaires intégrés</a> dans le programme de master  S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.
Tout autre bachelier		Accès sur dossier	En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir <a href="#">Procédures d'admission et d'inscription</a> )

#### Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de l'Ecole royale militaire inclus)

Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie		Accès direct	
Autre bachelier	S'il a entamé au plus tard en 2017-2018 : <ul style="list-style-type: none"> <li>le <a href="#">Certificat universitaire en musicologie (fondements)</a></li> <li>le <a href="#">Certificat universitaire en musicologie (approfondissement)</a></li> </ul>	Accès direct	
Autre bachelier	S'il a suivi (à partir de 2018-2019) : <ul style="list-style-type: none"> <li>le <a href="#">Certificat universitaire en musicologie (fondements)</a></li> <li>le <a href="#">Certificat universitaire en musicologie (approfondissement)</a></li> </ul>	Accès moyennant compléments de formation	Maximum 45 crédits d'enseignements <a href="#">supplémentaires intégrés</a> dans le programme de master (voir <a href="#">Procédures d'admission et d'inscription</a> )
Tout autre bachelier		Accès sur dossier	En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir <a href="#">Procédures d'admission et d'inscription</a> )

#### Bacheliers de la Communauté flamande de Belgique

Bachelor in de musicologie	Maîtrise du français de niveau B1 (CECR)	Accès direct	
Autre bachelier		Accès sur dossier	En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir <a href="#">Procédures d'admission et d'inscription</a> )

#### Bacheliers étrangers

Tout bachelier

Accès sur dossier

En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir [Accès sur dossier](#))

## Bacheliers non universitaires

> En savoir plus sur les [passerelles](#) vers l'université

Si aucune passerelle n'a été prévue par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de Belgique entre votre diplôme de Haute École et ce programme de master, il convient d'introduire votre demande d'inscription selon la [procédure d'admission et d'inscription](#) décrite ci-dessous.

## Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
----------	------------------------	-------	-----------



## PÉDAGOGIE

Le master 120 propose une pédagogie originale et dynamique : les liens avec l'Université de Liège, l'Université libre de Bruxelles et la haute école IMEP (Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie, Namur) nous permettent de développer une offre unique en Communauté française, axée sur une professionnalisation des compétences et des savoirs acquis durant le premier cycle, et ce, en fonction du profil de l'étudiant.

A côté d'une solide formation universitaire en musicologie, ce programme s'appuie sur les ressources d'une pédagogie active qui forme l'étudiant à la pratique des métiers de la musique, notamment par le biais des stages (liens avec divers organismes culturels belges : Théâtre royal de la Monnaie, asbl Flagey, Festival Ars Musica, Maison de la musique de Bruxelles, MIM [Musée des Instruments de Musique], etc.), mais aussi des contacts avec les milieux culturels et musicaux.

En outre, l'étudiant est invité à réaliser de nombreuses activités sur le terrain (stages, concerts, exercices musicaux, colloques, journées d'études..) qui le mettent en relation directe avec la musicologie actuelle et les métiers qui lui sont associés. Ces activités font l'objet d'évaluations continues et régulières.

Ce master opte pour un modèle d'enseignement dans lequel les cours magistraux sont accompagnés d'un portefeuille de lectures obligatoires. Corrélativement, le professeur/promoteur de mémoire/directeur de recherches prend également le rôle de tuteur permettant un suivi intensif et personnalisé de l'étudiant.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Selon les types d'enseignement et de cours, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors d'une des 3 sessions d'examens : janvier - juin - août/septembre), tandis que l'évaluation de séminaires impliquera une participation plus substantielle de l'étudiant et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Certaines matières, axées sur le développement des compétences de recherche et de critique personnelle, font l'objet de présentations et de discussions échelonnées au cours de l'année (évaluation permanente).

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

## MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Les étudiants du programme de [Master \[120\] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie](#), au cours de leur formation, peuvent effectuer :

- un **séjour d'études** d'un quadrimestre (30 crédits) dans une des nombreuses universités (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/partenaires.html>) avec qui la Faculté de philosophie, arts et lettres a conclu des accords de partenariat, en Europe grâce au programme Erasmus+, en Suisse grâce au programme SEMP, ou dans le reste du monde, grâce au programme FAME/Mercator ou
- un **séjour d'études** d'un quadrimestre (30 crédits) dans une des universités partenaires en Flandre, grâce au programme Erasmus Belgica.

Le séjour d'études est conseillé au second quadrimestre du premier bloc annuel ou au premier quadrimestre du second bloc annuel.

La [liste des destinations conseillées](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/partenaires.html) (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/partenaires.html>) est disponible sur les pages dédiées à la mobilité sur le site de la Faculté.

Par ailleurs, en application de la convention UCLouvain – KU Leuven, des cours peuvent être empruntés de façon isolée au programme de la KU Leuven.

Ce programme de master offre également la possibilité d'effectuer **des stages** en Belgique ou à l'étranger. Les stages sont en lien avec la finalité choisie ou, dans certains cas, avec le mémoire de fin d'étude.

Pour en savoir plus :

- [Contacts](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/international-contact.html) (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/international-contact.html>)
- [Informations pratiques sur les séjours d'études](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/etudiant-fial-en-echange.html) (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/etudiant-fial-en-echange.html>)
- [Informations sur les stages internationaux](https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/stages-pendant-mes-etudes.html) (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/stages-pendant-mes-etudes.html>)

## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Au terme du [Master \[120\] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie](#), plusieurs possibilités s'offrent aux diplômés :

1. suivre une autre finalité du même master ;
2. s'inscrire à l'agrégation ;
3. s'inscrire à un autre programme de master (60, 120 ou de spécialisation) ;
4. accéder au 3e cycle de formation ;

5. entreprendre un stage professionnel et/ou préparer leur insertion socioprofessionnelle.

### 1. Autre(s) finalité(s) du même master 120

Au terme du [Master \[120\] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie](#), chaque finalité de ce master peut être obtenue dans un nouveau programme de 30 crédits seulement.

### 2. Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS)

Ce programme de master n'offre pas de finalité didactique et ne conduit pas à l'obtention de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS).

Pour l'obtention du titre d'agrégé, l'étudiant accèdera au [Master \[120\] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale](#) à finalité didactique et bénéficiera d'une valorisation de crédits pour certains cours disciplinaires (voir les [conditions d'admission](#)). Son programme de formation comprendra le mémoire (de 15 à 30 crédits), la finalité didactique (30 crédits) et d'éventuels compléments de formation (maximum 30 crédits).

- Pour plus d'informations sur les agrégations en FIAL : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/etudiant-en-agregation.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/etudiant-en-agregation.html>)
- Pour plus d'informations sur les fonctions qui peuvent être exercées dans l'enseignement (Primoweb) : <http://www.enseignement.be/index.php?page=27705>

### 3. Autres programmes de master (60, 120 ou de spécialisation)

D'autres programmes de **master 60 ou 120** de la Faculté pourraient également être accessibles moyennant compléments de formation et dans le respect des conditions d'accès à ces programmes détaillées dans le catalogue des formations : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/infomaster.html>.

D'autres programmes de master de l'UCLouvain sont largement accessibles, directement ou moyennant compléments de formation, aux diplômés UCLouvain. Par exemple :

- [Master \[120\] en administration publique](#)
- [Master \[60\] en sciences de gestion \(horaire décalé\)](#)
- [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#)

Le [Master \[120\] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie](#) donne directement accès aux **masters de spécialisation** suivants :

- [Master de spécialisation en études de genre](#)
- [Master de spécialisation en cultures visuelles](#)
- [Master de spécialisation interdisciplinaire en sciences et gestion de l'environnement et du développement durable](#)

### 4. Doctorat (3e cycle)

Ce master 120 donne accès au [Doctorat en histoire, histoire de l'art et archéologie](#) (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/doctorat-histoire-histoire-de-l-art-et-archeologie.html>).

Pour plus d'informations sur les doctorats

- en FIAL : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/doctorats.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/doctorats.html>)
- à l'UCLouvain : <https://uclouvain.be/fr/chercher/valodoc> (<https://uclouvain.be/fr/chercher/valodoc>)

### 5. Stage et insertion socioprofessionnelle

Les étudiants ont l'opportunité, en cours de master ou après diplomation, de **préparer leur insertion socioprofessionnelle** auprès des services compétents de la Faculté et de l'UCLouvain. Il leur est également possible de compléter leur formation par un **stage professionnel** en Belgique ou à l'étranger. Dans certains cas, les démarches doivent être entreprises durant le master.

- Pour plus d'informations sur les **stages** après diplomation : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/stage-apres-diplomation.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/stage-apres-diplomation.html>)
- Pour plus d'informations sur le **Service emploi** de la Faculté : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/service-emploi.html> 0 -1 363.88800049 s4re-

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

Site web

SSH/FIAL

Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)

Secteur des sciences humaines (SSH)

FIAL

Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.11

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: +32 (0) 10 47 48 50

[ic96tp://d 48 50](http://ic96tp://d.48.50)